Office des services de garde à l'enfance

Rapport d'activité 1984-1985

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
l'Office des services de garde à l'enfance

Cette édition a été produite par la
Direction générale des publications
gouvernementales

Dépôt légal — 1er trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-09502-6
ISSN 0229-9488

© Gouvernement du Québec

Monsieur Richard Guay
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

En tant que ministre responsable de l'Office des services de garde à l'enfance, il me fait plaisir de vous présenter le rapport d'activités de cet organisme pour l'exercice financier 1984-1985.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre déléguée
à la Condition féminine,

Lise Denis

Québec, le 18 octobre 1985

Madame Lise Denis
Ministre déléguée à la
Condition féminine
875, Grande-Allée Est
Québec (Québec)

Madame la Ministre,

En tant que présidente de l'Office des services de garde à l'enfance, j'ai l'honneur de vous soumettre le cinquième rapport annuel de cet organisme.

En le parcourant vous prendrez connaissance des activités que nous avons menées au cours de l'année financière 1984-1985.

Recevez, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Stella Guy

Longueuil, le 18 octobre 1985

Table des matières

Le mot de la présidente 9

1. Présentation de l'Office des services de garde à l'enfance 11

1.1 La loi et le mandat 11

1.2 Le Règlement sur les services de garde en garderie 11

1.3 Les membres de l'Office 12

1.4 L'organisation administrative de l'Office 13

Organigramme 14

1.5 Les ressources humaines et financières 15

2. Les activités de l'Office des services de garde à l'enfance 21

2.1 Les réunions des membres 21

2.2 L'administration et le système de gestion 22

2.3 Le développement de nouvelles places de garde 22

2.4 Le soutien apporté aux services existants 23

2.5 Le financement des services de garde 24

2.6 L'inspection et le traitement des plaintes 25

2.7 Les services juridiques 26

2.8 Les communications 26

2.9 La formation 28

2.10 La recherche et la planification 29

3. Tableaux statistiques 31

3.1 Nombre de services de garde en garderie et nombre de places au 1er avril 1984 et au 31 mars. 1985 31

3.2 Nombre d'agences de services de garde en milieu familial et nombre de places par région au 1er avril 1984 et au 31 mars 1985 32

3.3 Nombre de services de garde en milieu scolaire et nombre de places par région enregistrés au fichier de l'Office au 1er avril 1984 et au 31 mars 1985 33

3.4 Nombre de services de garde en garderie et nombre de places subventionnées par région pour enfants handicapés en 1984-1985 33

3.5 Coût par jour pour les usagers des services de garde en garderie et en milieu familial au 31 mars 1985 34

3.6 Coût moyen par jour pour les usagers des services de garde en garderie et en milieu familial au 31 mars 1985 34

4. Les projets à venir 35

Liste des publications de l'Office 37

Liste des nouvelles garderies et agences ouvertes au cours de 1984-1985 39

Le mot de la présidente

Malgré l'évolution de notre société et une remise en cause des rôles traditionnels, les femmes demeurent encore aujourd'hui majoritairement investies de la responsabilité du soin et de l'éducation des enfants. Parce qu'elles sont traditionnellement préoccupées par la garde de leurs enfants, les femmes ont souvent parlé haut et fort en faveur de l'instauration d'un réseau de services de garde. Ces services sont devenus essentiels puisque leur participation au marché du travail progresse constamment. Actuellement, la moitié des jeunes mères se retrouvent sur le marché du travail ou à la recherche active d'un emploi. Et comme elles se préoccupent également de la qualité des soins prodigués à leurs enfants, les femmes doivent pouvoir compter sur des services de garde organisés et offerts à un prix raisonnable.

Malgré l'augmentation du nombre de places dans des services de garde autorisés au cours des 10 dernières années, les besoins sont loin d'être comblés. Les places autorisées actuellement par l'Office des services de garde à l'enfance ne couvrent que 15% des besoins de garde estimés pour les enfants âgés de moins de six ans. Faut-il alors s'étonner des résultats d'un sondage effectué, à la demande de l'Office, par le ministère des Affaires sociales en 1983? Ce nombre restreint de places reconnues par l'Office pourrait-il expliquer que 60% des Québécoises âgées de 18 à 54 ans perçoivent comme «difficile» le fait de s'organiser pour faire garder un enfant régulièrement. L'analyse du sondage révèle également que 86% des Québécoises âgées de 18 à 54 ans sont en faveur de l'intervention de l'État dans le financement des garderies. Ce pourcentage marque une augmentation de 20% par rapport à l'année 1974.

Il devient donc apparent que le financement de la garde des enfants n'est plus envisagé par les Québécoises comme une responsabilité exclusivement parentale, mais également comme une responsabilité collective. En versant des subventions directes aux services de garde autorisés et en exonérant un certain nombre de familles d'une partie des frais de garde, le gouvernement a déjà reconnu cette responsabilité collective. Cependant, la croissance de la part du financement gouvernemental n'a pas suivi la progression des dépenses encourues par les services de garde. La contribution parentale, quant à elle, ne peut guère être augmentée. Lorsque les tarifs hebdomadaires en garderie se situent entre 65 $ et 80 $, la capacité de payer des parents atteint un plafond et les services de garde se trouvent confrontés à l'amenuisement de leurs ressources financières. L'accroissement du financement étatique est donc à prévoir que celui-ci se fasse par l'augmentation des subventions directes aux services de garde, par l'amélioration du programme d'aide financière aux parents ou par le biais de la fiscalité des particuliers.

Il ne s'agit pas de s'inscrire à contre-courant et d'en appeler uniquement à l'État-providence. À cet égard, les membres de l'Office se sont déjà prononcés en optant pour un partage du financement entre l'État et les parents. Les services de garde doivent donc être envisagés comme des services de soutien à la famille et des services éducatifs pour les enfants. Ainsi conçus, les services de garde ne sont pas des services sociaux qui doivent être dispensés gratuitement par l'État. Le modèle qui s'est développé au Québec en est un qui fait appel à la participation de plusieurs partenaires: les parents usagers, les promoteurs de services de garde, les organismes publics et parapublics, les administrations gouvernementales et bien d'autres organismes du milieu.

Faut-il rappeler que la petite taille des familles d'aujourd'hui accentue le besoin de socialisation des enfants en dehors de leur milieu familial? Les services de garde jouent ce rôle fondamental de socialisation des enfants et c'est là une fonction essentielle dont l'État ne peut se désintéresser. Les enfants représentent la richesse d'un peuple et les conditions dans lesquelles ils évoluent constituent la pierre angulaire de leur développement.

À ceux et celles qui refuseraient de voir les besoins existants et de consentir à l'investissement qu'ils requièrent en alléguant un contexte économique difficile, il faut souligner que la garde des enfants peut aussi être considérée comme une industrie en plein essor. Actuellement, le réseau se compose de plus de 600 services de garde en garderie générant plus de 5 500 emplois à temps plein (dont plus de 90% sont occupés par des femmes). Puisque la tendance à l'utilisation des services de garde organisés est en hausse constante, ce secteur générera des emplois durables. Seulement au cours de la dernière année financière, environ 600 emplois ont été créés dans les garderies, une quinzaine dans les agences de services de garde en milieu familial, sans compter l'ajout de près de 300 nouvelles travailleuses autonomes que sont les gardiennes reconnues. En plus, il ne faut pas oublier les effets multiplicateurs des nouvelles garderies et agences. Celles-ci, par la nature même de leurs opérations, sont amenées à faire des achats d'équipement, de jouets, de nourriture, ce qui ne peut qu'ajouter à l'économie locale.

Les efforts des parents, des promoteurs et des fonctionnaires de l'Office ont permis une augmentation nette de 3 056 nouvelles places de garde. Cette augmentation se traduit, d'une part, par la création nette de 2 441 nouvelles places dans 40 nouvelles garderies et dans les garderies déjà existantes, et d'autre part, par la mise sur pied de 8 nouvelles agences de services de garde en milieu familial qui supervisent 615 nouvelles places chez des gardiennes et des gardiens reconnus. Bien que cette hausse demeure en deçà des prévisions de développement telles qu'elles figurent dans le plan quinquennal de développement 1983-1988 de l'Office, elle représente un apport réel à la capacité d'accueil du réseau, compte tenu du budget qui fut accordé à l'Office.

Dans un avenir prochain, le développement des services de garde pourrait être grandement facilité par le concours des municipalités. En janvier 1985, s'ouvrait la première garderie administrée directement par une municipalité. Exemple concret de la collaboration possible entre les différents niveaux administratifs, cette réalisation laisse entrevoir de nouvelles possibilités pour augmenter l'accessibilité aux services de garde.

Toutefois, l'augmentation de l'accessibilité physique à des services de garde ne doit pas se faire au détriment de la qualité de ces services. L'adoption en octobre 1983 du *Règlement sur les services de garde en garderie* a structuré le cadre d'opération de ces services. En octobre 1984, toutes les garderies étaient soumises à l'application des articles concernant le nombre d'enfants présents par membre de personnel de garde. L'Office a donc fourni aux services de garde en garderie des informations tant sur le bien-fondé du contenu du règlement que sur les modalités de l'application de celui-ci. Depuis l'automne dernier, les enfants gardés en garderie peuvent bénéficier des ratios suivants: un adulte pour huit enfants présents âgés de dix-huit mois et plus, ne fréquentant pas une classe du niveau de la maternelle ou du primaire, et un adulte pour cinq enfants présents âgés de moins de dix-huit mois. Les recherches indiquent que le ratio est un des éléments déterminants de la qualité des services dispensés aux enfants.

À l'Office des services de garde à l'enfance, l'année 1984-1985 a été marquée du signe d'un travail soutenu pour améliorer la quantité et la qualité des services de garde autorisés. Ces efforts, doublés d'une recherche de concertation et de coopération avec d'autres organismes, ont permis de faire prendre conscience de l'importance du dossier de la garde des enfants et, ce faisant, d'identifier les actions gouvernementales qui s'imposent afin d'assurer l'avenir des services de garde.

La présidente,

Stella Guy

1. Présentation de l'Office des services de garde à l'enfance

1.1 La loi et le mandat

L'Office est chargé, par la *Loi sur les services de garde à l'enfance*, de veiller à ce que soient assurés des services de garde de qualité et de promouvoir un développement harmonieux de ces services avec les autres politiques familiales. Il doit également surveiller l'exécution de la loi et de ses règlements. Sanctionnée le 21 décembre 1979, la loi instituait en même temps l'Office, mais celui-ci ne put opérer vraiment qu'à partir du 16 octobre 1980. Administrativement, l'Office est sous la responsabilité de la ministre déléguée à la Condition féminine.

Afin de remplir son mandat, l'Office doit notamment:

- identifier, après consultation des personnes et organismes intéressés, les priorités et les besoins de la population et les ressources existantes en matière de services de garde à l'enfance;
- maintenir un système d'information comprenant les données statistiques sur les domaines visés dans la loi et ses règlements;
- préparer et diffuser de l'information sur les services de garde à l'enfance;
- effectuer ou faire effectuer des études et des recherches en matière de services de garde à l'enfance;
- concourir, par la publication de ses études et de ses recherches, à l'élaboration, l'évaluation et la révision des politiques en matière de services de garde à l'enfance;
- coordonner et promouvoir l'organisation et le développement des services de garde à l'enfance afin d'en faciliter l'accès à l'ensemble de la population;
- promouvoir la mise sur pied de cours de formation et de perfectionnement pour les personnes oeuvrant dans les services de garde à l'enfance;
- offrir un soutien technique et professionnel aux organismes et aux personnes oeuvrant ou désirant oeuvrer dans les services de garde à l'enfance;
- établir annuellement un plan de développement des ressources à être créées telles qu'identifiées après les consultations prévues par la loi;
- faire les recommandations nécessaires pour que le développement des services de garde à l'enfance s'inscrive harmonieusement dans l'ensemble des programmes et des ressources déjà existants dans le secteur de la petite enfance.

La loi reconnaît cinq catégories de services de garde:

- *Service de garde en garderie:* un service où on reçoit au moins 10 enfants de façon régulière et pour des périodes qui n'excèdent pas 24 heures consécutives.
- *Service de garde en halte-garderie:* un service de garde fourni dans une installation où on reçoit au moins 10 enfants de façon occasionnelle et pour des périodes qui n'excèdent pas 24 heures consécutives.
- *Service de garde en jardin d'enfants:* un service de garde fourni dans une installation où on reçoit au moins 10 enfants de 2 à 5 ans de façon régulière et pour des périodes qui n'excèdent pas 3 heures par jour, à l'exception des services organisés par une commission scolaire ou une corporation de syndics.
- *Service de garde en milieu familial:* un service de garde fourni par une personne physique, contre rémunération, dans une résidence privée où elle reçoit de façon régulière au plus quatre enfants incluant ses enfants reçus dans cette résidence privée ou, si elle est assistée d'une autre personne adulte, au plus neuf enfants incluant les enfants de ces deux personnes reçus dans cette résidence privée et pour des périodes qui peuvent excéder 24 heures consécutives.
- *Service de garde en milieu scolaire:* un service de garde fourni par une commission scolaire ou une corporation de syndics aux enfants à qui sont dispensés dans ses écoles les cours et services éducatifs du niveau de la maternelle et du primaire.

À noter que les articles 5, 6 et 97 de la Loi concernant l'émission des permis pour les haltes-garderies et les jardins d'enfants ne sont pas encore en vigueur au 31 mars 1985.

1.2 Le Règlement sur les services de garde en garderie

Le *Règlement sur les services de garde en garderie* traite des exigences qui doivent être respectées par tous les services de garde en garderie.

Le règlement fait l'énumération des documents et des informations qui doivent être fournis à l'Office par la personne qui sollicite la délivrance ou le renouvellement d'un permis. Les exigences sur la formation du personnel ne s'appliquent pas aux individus, mais à l'ensemble des éducatrices et des éducateurs dans chacun des services de garde. Dans une garderie, au moins un membre du personnel de garde sur trois doit être qualifié, au sens du Règlement sur les

services de garde en garderie, et cette personne doit être présente chaque jour auprès des enfants durant au moins la moitié des heures d'ouverture. Le nombre d'enfants présents par membre du personnel de garde ne doit pas dépasser: 5 enfants âgés de moins de 18 mois, 8 enfants âgés de 18 mois et plus et ne fréquentant pas une classe de niveau maternelle ou du primaire et, enfin, 15 enfants lorsque ceux-ci fréquentent une classe de la maternelle ou du primaire.

Les services de garde en garderie doivent répondre aux exigences concernant l'hygiène, la salubrité et la sécurité. Le règlement prévoit les conditions d'aménagement, de chauffage, d'éclairage des locaux, d'équipement et d'ameublement. En ce qui a trait aux espaces, le règlement exige des aires de jeu de 4 mètres carrés par enfant de moins de 18 mois et de 2,75 mètres carrés par enfant de 18 mois et plus. Enfin, le règlement précise les informations qui doivent être contenues dans les fiches d'inscription et d'assiduité.

1.3 Les membres de l'Office

L'Office des services de garde à l'enfance est composé de dix-sept membres. Ceux-ci ont pour mandat de déterminer les orientations de l'Office. Treize membres, dont la présidente, sont nommés par le gouvernement. Quatre autres membres sont des fonctionnaires nommés par les ministres de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation, des Affaires municipales et de la Condition féminine.

Selon l'article 50 de la Loi sur les services de garde à l'enfance, les membres de l'Office nommés par le gouvernement, autres que le président, sont désignés de la façon suivante en assurant la représentation de l'ensemble des régions du Québec.

- Cinq membres, dont le vice-président, sont choisis parmi les parents qui, au moment de leur nomination, ont des enfants qui reçoivent des services de garde en garderie, en jardin d'enfants, en milieu familial ou en milieu scolaire. Ils sont choisis après consultation des groupes et des organismes intéressés aux services de garde à l'enfance. Un de ces parents doit être un parent d'enfant qui est une personne handicapée au sens de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées.*
- Trois membres sont choisis parmi les personnes oeuvrant dans les services de garde à l'enfance, après consultation des organismes représentatifs de ces personnes.
- Un membre est choisi parmi les employeurs qui, au moment de la nomination, sont des parents d'enfants qui reçoivent des services de garde en garderie, en jardin d'enfants, en milieu familial ou en milieu scolaire, après consultation des organismes représentatifs des employeurs.
- Un membre est choisi parmi les travailleurs qui, au moment de la nomination, sont des parents d'enfants qui reçoivent des services de garde en garderie, en jardin d'enfants, en milieu familial ou en milieu scolaire, après consultation des organismes représentatifs des travailleurs.
- Un membre est choisi parmi les commissaires ou syndics d'écoles, après consultation des associations représentatives des commissions scolaires.
- Un membre est choisi parmi les membres des conseils des corporations municipales, après consultation des associations représentatives de ces corporations.

La présidente de l'Office est nommée pour au plus cinq ans et les douze membres, autres que les fonctionnaires, remplissent cette fonction pour au plus trois ans. Les treize membres, autres que les fonctionnaires nommés par les ministères, ont droit de vote. Huit des treize membres, dont la présidente, forment le quorum. En cas d'égalité des voix, la présidente a une voix prépondérante. Les seuls changements à noter dans la composition des membres de l'Office sont parmi les fonctionnaires délégués par les ministères les plus touchés par le dossier de la garde des enfants. Ainsi, monsieur Robert Cournoyer remplace madame Suzanne Jalbert comme représentant du ministère des Affaires municipales et madame Monique Des Rivières est la nouvelle représentante du Secrétariat à la condition féminine.

Liste des membres de l'Office au 31 mars 1985

Nom	Fin de mandat	Type de représentation
Stella Guy Montréal	juillet 1987	présidente
Ghislaine Lalande Lac-Etchemin	juillet 1986	vice-présidente — parent qui utilise un service de garde pour son enfant
Pauline Bertrand Hull	novembre 1985	oeuvre dans les services de garde à l'enfance
Claudine Bouchard-Hudon Chicoutimi	mars 1986	membre d'une corporation municipale
Monique Bourassa-Tanguay Montréal	mars 1986	oeuvre dans les services de garde à l'enfance
Céline Dostie Sherbrooke	septembre 1986	oeuvre dans les services de garde à l'enfance
Danielle-Maude Gosselin Lévis	novembre 1985	travailleuse qui utilise un service de garde pour son enfant
Nicole Janvier Grand-Mère	novembre 1985	parent qui utilise un service de garde pour son enfant
Roberte Lachance-Émond Fermont	septembre 1986	parent qui utilise un service de garde pour son enfant
Jean Lebel Senneterre	novembre 1985	commissaire d'école
Claudette Pitre-Robin Longueuil	novembre 1985	parent qui utilise un service de garde pour son enfant
Gilles Rioux Laval	novembre 1985	parent qui utilise un service de garde pour son enfant handicapé
Ginette St-Laurent Rimouski	septembre 1986	employeur — parent qui utilise un service de garde pour son enfant
Robert Cournoyer		fonctionnaire — ministère des Affaires municipales
Lise Julien		fonctionnaire — ministère de l'Éducation
Martine Maranda		fonctionnaire — ministère de la Santé et des Services sociaux
Roger Pelletier*		fonctionnaire — ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu
Monique Des Rivières		fonctionnaire — Secrétariat à la condition féminine

* Sur vote des membres de l'Office, monsieur Pelletier a été invité à participer aux réunions des membres, car le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu (M.M.S.R.) administre, pour le compte de l'Office des services de garde à l'enfance, une part importante du budget de transfert, soit l'aide financière versée aux parents et la subvention de fonctionnement versée aux services de garde en garderie et aux agences. C'est dans chacune des directions régionales de Travail Québec qu'une équipe de professionnels reçoit et traite les demandes d'aide financière aux parents et effectue le paiement des subventions de fonctionnement. Il devenait donc indispensable que le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu soit représenté aux réunions des membres.

1.4 L'organisation administrative de l'Office

L'Office a procédé à des changements au niveau de son organisation interne et cela dans le but de mieux refléter les responsabilités dévolues à chacune des directions et d'améliorer les services à la clientèle.

1.4.1 La Direction de l'administration et le Secrétariat général

Cette direction est située à un niveau conseil, puisqu'elle offre des services aux autres directions. En plus d'offrir des services administratifs en matière de ressources humaines, financières et matérielles, cette direction a la responsabilité des services juridiques, de l'émission des permis, du programme d'aide financière aux parents ainsi que du traitement des plaintes et de l'inspection.

1.4.2 La Direction du développement et de la consolidation

Cette direction a changé de nom; antérieurement Organisation et soutien, elle est devenue Développement et consolidation, reflétant mieux sa réalité. C'est avec cette direction que les services de garde transi-

Organigramme au 31 mars 1985

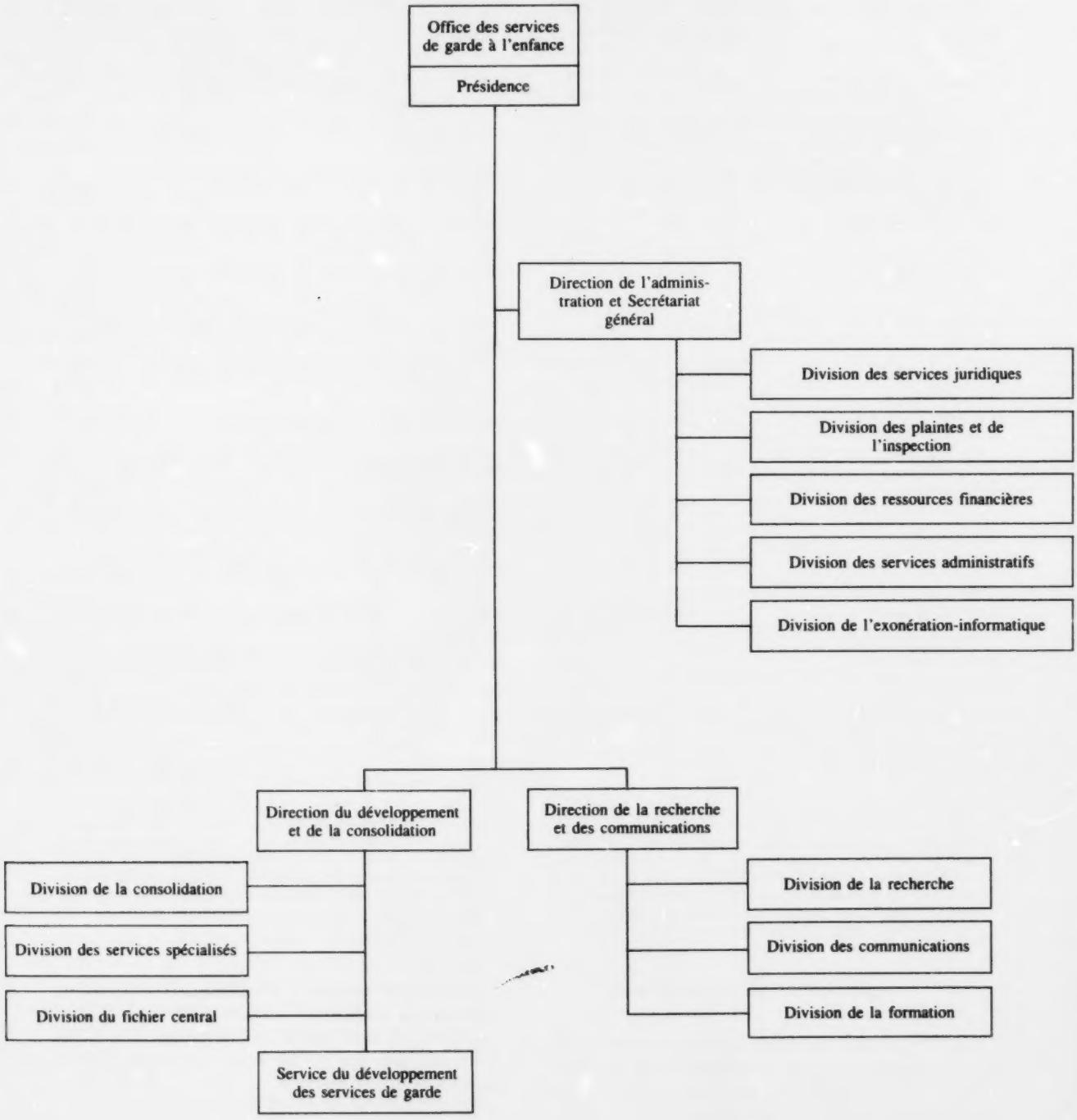

gent dans un premier temps en vue de l'obtention d'un permis et, par la suite, pour l'obtention de subventions. Les services professionnels offerts aux services de garde le sont également par cette direction.

Notons qu'un poste d'encadrement a été ajouté aux effectifs pour assumer la responsabilité du personnel chargé de l'implantation des services de garde.

1.4.3 La Direction de la recherche et des communications

Encore ici une nouvelle désignation reflète mieux la réalité de cette direction, puisque les communications ont une dimension moins restreinte que l'information comme c'était le cas antérieurement.

1.5 Les ressources humaines et financières

1.5.1 Le personnel de l'Office

C'est le gouvernement qui fixe la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail de la présidente qui doit exercer ses fonctions à temps plein. Les membres de l'Office ne sont pas rémunérés. Toutefois, ils ont droit, selon les normes fixées par le gouvernement, à une allocation de présence et au remboursement des frais justifiables engagés par eux dans l'exercice de leurs fonctions. Le Secrétaire général et les autres membres du personnel de l'Office sont nommés et rémunérés suivant la *Loi de la fonction publique*. Durant le présent exercice, l'Office disposait de 50 postes d'employés permanents et de 10 postes d'employés à titre occasionnel.

Les personnes ayant occupé des postes permanents ou occasionnels à l'Office durant l'année 1984-1985 figurent dans la liste ci-après.

La liste du personnel ayant travaillé entre le 1er avril 1984 et le 31 mars 1985

Présidence

Stella Guy, présidente et directrice générale
Nicole Brunet, secrétaire

La Direction de l'administration et le Secrétariat général

Laurent McCutcheon, secrétaire général
Michel Arcand, agent de bureau
Johanne Boucher, dactylo et opératrice de traitement de textes*
Chantal Charbonneau, technicienne en administration*
Liette Cousineau, technicienne en administration
Francine Cyr, dactylo et opératrice de traitement de textes
Lucille Desjardins, avocate
Louise Dorion, dactylo et opératrice de traitement de textes*
Gisèle Éthier, agente de bureau*
Camille Faucher, avocate
Gisèle Favreau, secrétaire
Alphonse Fournier, responsable des services administratifs
Michel Gariépy, inspecteur
Monique Guimond, secrétaire
Suzanne Larrivée, agente de bureau*
Paul Millet, analyste en informatique
Denis-Frédéric Parent, inspecteur
Yves Paul, coordonnateur de l'aide financière
Claude Richard, responsable de la gestion financière
Françoise Robin, employée de secrétariat

La Direction du développement et de la consolidation

Solange Chalvin, directrice
Rose-Mary Thonney, adjointe à la direction
Michelle Baribeau, agente de bureau*
Huguette Beaucage, agente de bureau*
Maryse Bégin, agente de bureau
Michel Bleau, agent de liaison
Philippe Bourdages, agent de liaison
Johanne Caplette, technicienne en administration
Christiane Courtemanche, agente de bureau
Margaret De Serres, agente de liaison
Bernard Desjardins, agent de liaison
Suzie Dumoulin, dactylo*
Lise Filion, agente de liaison
Lucile Fraser, agente de liaison
Louise Gélinas, agente de liaison
Marie-Claude Grondin, technicienne en architecture
Michel Johnson, architecte
Danielle Joyal, avocate
Hélène Labonté, dactylo
Francine Lapointe, technicienne en administration
Lise Leboeuf, agente de liaison
Robert Lévesque, conseiller en gestion financière
Jocelyne Loiselle, conseillère en gestion financière*
Louis Morgan, agent de liaison
Marie-Ève Morin, avocate
Danielle Provost, conseillère en gestion financière*
Nicole Prud'homme, employée de secrétariat
Francine Rhéaume, secrétaire
Guy Saint-Jacques, agent de liaison
Renette Soucy, agente de liaison
Diane Teasdale, employée de secrétariat
Hélène Théorêt, agente de bureau*
Claude Tremblay, conseiller en ressources humaines
Yves Vaillancourt, agent de bureau
Diane Vincent, employée de secrétariat

La Direction de la recherche et des communications

Renée Spain, directrice
Solange Cantin, directrice par intérim
Suzanne Bouchard, agente de recherche

Chantale Brouillet, agente de recherche
Michel Chamberland, préposé aux renseignements
Carole De Gagné, agente de recherche
François Dussault, agent de recherche*
Daniel Fines, agent d'information
Lyse Frenette, agente de planification et de recherche
Sylvie Haché, téléphoniste-réceptionniste*
Louisette Juneau, sténo-dactylo
Andrée Lalancette, sténo-dactylo*
Claude Larose, agent de recherche*
Manon Miron, sténo-dactylo*
Monique Proulx, conseillère en formation
Erwin Roy, agent de recherche
Lise Therrien, préposée aux renseignements
Suzelle Therrien, secrétaire
Renée Tremblay, téléphoniste-réceptionniste
Denise Trudel, agente d'information

Note: Les personnes dont le nom apparaît avec un astérisque ont quitté l'Office en cours d'année.

Répartition des postes en 1984-1985

	Cadre	Professionnel	Technicien	Soutien	Total
Présidence	1			1	2
Administration et Secrétariat général	1	5	3	6	15
Développement et consolidation	1	12	2	8	23
Recherche et communications	1	5	0	4	10
Total:	4	22	5	19	50
Postes d'occasionnels					10

1.5.2 Le rapport du vérificateur général

Office des services de garde à l'enfance

État financier de l'exercice terminé le 31 mars 1985

Rapport du vérificateur

J'ai vérifié l'état des revenus et dépenses de l'Office des services de garde à l'enfance de l'exercice terminé le 31 mars 1985. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement les revenus et dépenses de l'Office pour l'exercice terminé le 31 mars 1985 selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, F.C.A.

Québec, le 18 octobre 1985

Office des services de garde à l'enfance
Revenus et dépenses de l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
	$	$
Revenus virés au gouvernement du Québec		
Droit et permis	225	3 180
Recouvrements — dépenses de transferts des exercices antérieurs	37 916	155 888
	38 141	**159 068**
Dépenses assumées par le gouvernement du Québec		
Dépenses de transfert (note 3)	51 194 328	45 846 620
Frais d'administration (note 4)	2 396 114	1 774 733
	53 590 442	**47 621 353**

Pour l'Office,

Laurent McCutcheon

Stella Guy

Office des services de garde à l'enfance
Notes complémentaires
31 mars 1985

1. Constitution et fonctions

L'Office des services de garde à l'enfance, corporation au sens du Code civil constituée en vertu de la *Loi sur les services de garde à l'enfance* (L.R.Q., c. S-4.1 et modifications), a pour fonctions d'identifier, après consultation des personnes et organismes intéressés, les priorités, les besoins de la population et les ressources existantes en matière de services de garde à l'enfance et de coordonner et promouvoir l'organisation de ces services. L'Office émet des permis d'opération aux établissements désirant offrir des services de garde à l'enfance et leur octroie des subventions.

Les sommes requises pour la mise en application de la Loi sur les services de garde à l'enfance, qui couvrent l'aide financière aux parents ainsi qu'aux titulaires d'un permis de services de garde à l'enfance et les frais d'administration de l'Office, sont prises à même les deniers accordés annuellement à cette fin par le Parlement.

2. Conventions comptables

L'état financier a été préparé selon les conventions comptables en usage au gouvernement du Québec.

Les frais assumés par la Direction générale du réseau Travail-Québec du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu pour attribuer, au nom de l'Office, l'aide financière aux parents et l'aide de base pour fonctionnement aux services de garde, ne sont pas présentés dans cet état financier. Il en est de même du coût des avantages sociaux accordés aux employés de l'Office et de celui des services de soutien assumés par différents ministères.

Aucun bilan n'est présenté vu que l'Office n'a aucun actif ni passif; de plus les revenus et les dépenses de l'Office, étant des opérations du Fonds consolidé du revenu, sont présentés dans les états financiers du gouvernement du Québec (programme 6 du Conseil exécutif).

3. Dépenses de transfert

	1985	1984
	$	$
Aide financière aux parents		
Exonération de contributions aux services de garde	24 555 133	21 872 562
Aide financière aux services de garde		
Aide de base pour fonctionnement	19 728 753	17 805 651
Intégration des enfants handicapés	307 111	247 472
Implantation de nouveaux services de garde	1 955 638	1 882 746
Relocalisation et réaménagement	829 379	406 182
Encadrement de projets	192 500	—
Dépannage	61 598	234 367
Logement	1 530 140	1 412 068
Maintien de pouponnières	1 876 226	1 835 696
Renouvellement de l'équipement	—	30 451
	26 481 345	23 854 633
Aide financière aux associations, regroupements et organismes sans but lucratif	157 850	119 425
	51 194 328	**45 846 620**

4. Frais d'administration

	1985	1984
	$	$
Traitements, salaires et allocations	1 534 797	1 125 963
Autres rémunérations	270 733	267 138
Services de transport et de communication	197 386	137 322
Services professionnels, administratifs et autres	190 718	148 118
Entretien et réparations	5 497	1 534
Loyers	23 314	12 082
Fournitures et approvisionnements	115 356	57 727
Matériel et équipement	57 064	24 194
Autres dépenses	1 249	655
	2 396 114	**1 774 733**

2. Les activités de l'Office des services de garde à l'enfance

2.1 Les réunions des membres

Les réunions des membres constituent l'un des pivots du fonctionnement de l'Office des services de garde à l'enfance. Provenant de toutes les régions du Québec et représentant tous les modes de garde, les membres de l'Office sont en mesure d'évaluer les actions administratives et d'adopter les orientations à long terme nécessaires pour assurer le développement des services de garde. Tout au long de l'année, ils ont suivi avec intérêt l'implantation des nouveaux services de garde et examiné attentivement les difficultés rencontrées par les promoteurs au cours des étapes menant à l'ouverture des services. Les membres se sont partagés les représentations aux auditions et aux différents comités mis sur pied par l'Office.

Les réunions régulières des membres de l'Office des services de garde à l'enfance ont eu lieu à cinq reprises, au siège social à Longueuil, aux dates suivantes: les 11 et 12 avril 1984, les 14 et 15 juin 1984, les 6 et 7 septembre 1984, les 8 et 9 novembre 1984 et les 7 et 8 février 1985.

Parmi les nombreux sujets abordés lors de leurs réunions régulières, les membres de l'Office se sont plus particulièrement penchés sur les questions suivantes.

— Les services de garde en milieu familial

Après maintes réflexions, les membres de l'Office se sont entendus pour que les services de garde en milieu familial reconnu soient développés comme un complément et une alternative aux services de garde en garderie, et que l'éventail de la clientèle des agences s'étende des enfants naissants aux enfants qui n'ont pas terminé leurs études au niveau primaire. L'Office n'accorde plus de subventions au-delà de 200 places aux nouvelles agences et les membres ont résolu que l'Office s'engage dans un processus pour établir une réglementation sur les services de garde en milieu familial.

— Les garderies non subventionnées

Bien que minoritaires dans le réseau, les garderies non subventionnées constituent, de l'avis des membres de l'Office, une composante importante de ce réseau. Les garderies non subventionnées comprennent les corporations à but lucratif et les corporations sans but lucratif dont le conseil d'administration n'est pas contrôlé par les parents usagers. Ainsi, les membres ont rappelé que les garderies non subventionnées doivent avoir accès aux mêmes services techniques et professionnels que les garderies subventionnées. Ils ont également réitéré que le programme d'exonération et d'aide financière aux parents pour enfants en garde était accessible quel que soit le statut juridique de la garderie et que cette situation se poursuivrait dans l'avenir.

— Le financement des services de garde

Question complexe s'il en est une, les membres ont abordé la question du financement des services de garde à partir des études produites par la Direction de la recherche de l'Office.

Il n'y a pas que les programmes de l'Office qui touchent au financement des services de garde, et les membres voudraient bien pouvoir améliorer la cohérence entre les différents programmes d'aide gouvernementaux et toutes les politiques fiscales touchant les familles. Néanmoins, les membres se sont entendus pour adopter comme stratégie de faire croître le financement des services de garde en utilisant les deux composantes à la disposition de l'Office, qui sont l'aide financière aux parents et les subventions directes aux services de garde, tout en continuant de réserver ces dernières aux services sans but lucratif. Les membres ont également pris position sur les recommandations contenues dans le livre blanc sur la fiscalité des particuliers et touchant les services de garde.

— La garde des poupons

Après une recherche sur le sujet et les travaux d'un comité de travail, les membres ont finalement pris position en faveur d'un développement des places pour les poupons (enfant âgés de moins de 18 mois), qui ne privilégie aucune formule de façon exclusive. C'est donc dire que de nouvelles places pour les poupons seront disponibles à la fois dans des garderies, des pouponnières et chez des gardiennes et gardiens reconnus par les agences de services de garde en milieu familial. Les membres voudraient assurer une qualité de soins pour ce groupe d'enfants en garderie en envisageant la possibilité, à long terme, d'abaisser le ratio éducateurs-enfants actuellement de un pour cinq. À court terme, les membres veulent que des cours de perfectionnement sur le développement du jeune enfant et sur les pratiques d'hygiène appropriées aux poupons soient disponibles.

— Les haltes-garderies et les jardins d'enfants

Les membres de l'Office se sont donnés un délai de deux ans pour obtenir la promulgation des articles

5 et 6 de la *Loi sur les services de garde à l'enfance* qui concernent les haltes-garderies et les jardins d'enfants. Cette promulgation serait conditionnelle à l'obtention des ressources humaines et matérielles nécessaires au maintien et au développement de ces deux modes de garde. D'ici là, les recherches vont se poursuivre, mais les membres voudraient que l'Office puisse commencer dès maintenant à fournir de l'information aux haltes-garderies et jardins d'enfants.

— Le projet de politique des services de garde

Les travaux du comité de travail sur la politique des services de garde se sont poursuivis. Les membres s'entendent sur l'importance de coordonner les efforts et les politiques entre les ministères les plus touchés par la garde des enfants soit: le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère des Affaires municipales et le ministère de l'Éducation. Ce sont d'ailleurs des représentants de ces trois ministères que l'Office avait invités à participer, du 22 avril au 9 mai 1984, à une mission en Scandinavie portant sur les services de garde à l'enfance. Cette mission, riche en enseignements, a donné lieu à la préparation collective d'un rapport distribué par l'Office.

2.2 L'administration et le système de gestion

Sur le plan administratif, l'année 1984-1985 a été marquée par la première phase de l'introduction d'un système administratif par informatique. Cette première phase s'est caractérisée par la révision du fichier des services de garde et par le programme d'analyse des états financiers.

2.2.1 Les fichiers des services de garde

Depuis sa création, l'Office avait accès à des systèmes informatiques qui n'étaient pas adaptés spécifiquement à ses propres besoins. Cette situation découlait du fait que les programmes étaient à l'origine administrés par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Lors de la création du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu et avec la division des responsabilités entre ces deux ministères, l'Office s'est retrouvé avec un double système informatique. Grâce à la révision entreprise, l'Office dispose maintenant de son propre système administratif informatisé avec un accès direct aux ordinateurs du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

Le développement et la mise en place de ce nouveau système informatisé a eu pour conséquence de réduire de plus d'un mois les délais dans les paiements de l'aide financière aux parents et de la subvention de fonctionnement. Autre avantage de l'introduction du système, il est maintenant possible de produire sur le champ les rapports de gestion demandés, ce qui permet d'obtenir une information à jour sur ces programmes de subventions.

2.2.2 Le programme d'analyse des états financiers

Le développement d'un programme d'analyse informatisé des états financiers des services de garde constitue la dernière étape d'un long processus de cueillette de données et de standardisation des informations recueillies. Dès 1982, l'Office mettait sur pied un système comptable et adoptait une forme standard de présentation des états financiers des services de garde en garderie. En même temps, l'Office organisait des sessions d'information et de formation à la gestion financière. Les garderies ayant été sensibilisées à une organisation financière et à la production de documents uniformes, l'Office se devait de se doter d'un système d'analyse de cette information. L'Office dispose maintenant d'un programme d'analyse par informatique des états financiers des services de garde.

Ce programme permettra à l'Office, en faisant des comparaisons d'une année à l'autre, d'avoir une idée précise de la situation financière des garderies et des agences de services de garde en milieu familial. Cette information devrait outiller l'Office pour, d'une part, mieux conseiller les services de garde et, d'autre part, faire des représentations afin d'améliorer le financement de ces services.

2.3 Le développement de nouvelles places de garde

Au cours des étapes d'implantation, les groupes promoteurs rencontrent un certain nombre de difficultés qui ralentissent le développement des services de garde en garderie. Le groupe promoteur doit s'organiser et entreprendre les démarches menant à la constitution d'une corporation. Le projet doit être pensé dans ses moindres détails. Le programme d'activités, les modalités de participation des parents, le modèle de gestion, les critères de sélection du personnel, les prévisions budgétaires, les tarifs demandés aux parents, les conditions de travail sont autant d'éléments à élaborer et à mettre en place par le groupe promoteur. Mais la tâche la plus ardue demeure la recherche d'un local adéquat ou d'un terrain en vue d'une construction, ce qui peut prendre plusieurs mois. Une fois le local trouvé, il faut prévoir un aménagement des espaces qui respecte les différents règlements en vigueur. Ou alors, s'il s'agit d'une construction neuve, il faut élaborer des plans qui tiennent compte des mêmes règlements de construction.

Dans bien des cas, le groupe promoteur se verra dans l'obligation de trouver des sources de financement supplémentaires aux subventions octroyées par

l'Office. Dans le contexte économique actuel, ces dernières sont bien souvent insuffisantes pour financer à elles seules un projet de garderie. Cette recherche de financement occasionne des délais additionnels. Enfin, les prêteurs sont de plus en plus réticents à accorder des prêts non garantis lorsque la mise de fonds initiale ne représente pas au moins le tiers du coût total du projet.

Il est à noter que, de plus en plus, les groupes promoteurs optent pour l'achat ou la construction d'un immeuble spécifiquement affecté à la garderie. Cette tendance est la conséquence des difficultés à louer des locaux pour des fins de garderie. L'achat et la construction ont pour heureux effets d'assurer aux services de garde une plus grande stabilité et une meilleure rentabilité à long terme.

Au cours de l'année, des démarches ont été entreprises auprès de plusieurs partenaires pour les sensibiliser aux problèmes d'accessibilité des garderies à des locaux adéquats et à des coûts abordables. Des efforts particuliers ont été faits auprès des ministres des Affaires municipales, de la Santé et des Services sociaux et de l'Éducation afin de trouver des solutions par le partage des responsabilités. Mais, il n'y a pas que les ministères que l'Office cherche à convaincre. Les organismes publics et parapublics, et plus particulièrement les municipalités du Québec, qui disposent de locaux adaptables aux besoins des garderies, ont également été sollicités. Si l'Office parvient à persuader les partenaires sociaux des secteurs public et privé de mettre des locaux à la disposition des services de garde, c'est non seulement le problème immédiat de localisation qui sera résolu, mais ce pourrait être l'amorce de solutions au problème du financement de ces services.

Afin de soutenir le mieux possible les groupes promoteurs, la Direction du développement et de la consolidation a créé le Service du développement, spécialement consacré à l'implantation des nouveaux services de garde. Cette équipe sera en mesure d'épauler les groupes promoteurs et de les suivre tout au long des étapes de l'implantation. Cette restructuration du travail des agents de liaison, combinée à la subvention d'encadrement de projets, devrait faciliter le travail des groupes promoteurs. La subvention d'encadrement de projets permet aux groupes promoteurs de s'adjoindre des ressources professionnelles qui les aideront à franchir les étapes d'implantation d'un service de garde.

Au cours de l'année financière 1984-1985, le Service du développement a aidé la création de nouvelles places en garderie et chez des gardiennes reconnues par des agences de services de garde en milieu familial.

C'est également le Service du développement qui est responsable du plan annuel de développement de l'Office. Au début de chaque année financière, les projets déposés à l'Office sont évalués en fonction de leurs possibilités de réussite et des besoins de garde, puis, selon le nombre de nouvelles places dont dispose l'Office, les projets sont inscrits au plan de développement et les groupes promoteurs peuvent poursuivre leurs démarches en ayant l'assurance du soutien de l'Office.

Afin de systématiser la procédure menant à l'ouverture d'une garderie, le Service du développement demande que les promoteurs, après voir reçu les documents d'information, enregistrent leur projet à l'Office. Les groupes promoteurs sont ensuite convoqués à une session d'information, donnée par la Division des communications, sur les étapes d'implantation d'une garderie. Dans un premier temps, ils doivent déposer une étude de faisabilité démontrant les besoins d'un nouveau service de garde dans le milieu et ses possibilités de localisation. Une fois inscrits au plan de développement, les groupes promoteurs peuvent bénéficier des ressources financières pour les services subventionnés et surtout du soutien professionnel des agents de liaison et des spécialistes.

Au 31 mars 1985, l'Office des services de garde à l'enfance avait émis des nouveaux permis à:
— 27 garderies subventionnées, (26 sans but lucratif et 1 corporation municipale);
— 17 garderies non subventionnées (16 à but lucratif et 1 sans but lucratif);
— 8 agences de services de garde en milieu familial.

De plus, 34 garderies subventionnées, 13 garderies non subventionnées et 11 agences ont vu leur permis modifié pour augmenter leur capacité. En résumé, 3 056 places nettes ont été développées en 1984-1985. L'Office a également octroyé des promesses de subventions pour l'implantation de 1 723 places-garderies et de 120 places-agences d'ici septembre 1985.

Précisons que quatre garderies non subventionnées ont cessé leurs activités et que quelques autres ont changé de statut, devenant ainsi admissibles aux subventions.

2.4 Le soutien apporté aux services existants

Le développement de nouveaux services de garde ne se fait pas en laissant de côté les services existants. D'ailleurs, un certain nombre des nouvelles places développées en 1984-1985 se retrouvent dans des services qui ont accru leur capacité d'accueil. La Direction du développement et de la consolidation a, tout au long de l'année, multiplié les actions pour soutenir efficacement les services de garde.

2.4.1 La consolidation

L'équipe des agents de liaison en consolidation est chargée de faire le lien entre les services de garde

et l'Office. Les services de garde bénéficient d'un interlocuteur privilégié mis à leur disposition pour les aider à solutionner leurs problèmes. L'expertise développée par les agents de liaison leur permet d'intervenir judicieusement et d'apporter de précieux conseils aux garderies et aux agences de services de garde en milieu familial. Parmi les membres de l'équipe, un des agents est spécialement affecté aux garderies non subventionnées et une autre est chargée de l'implantation et du suivi des agences de services de garde en milieu familial.

En plus de leurs relations soutenues avec les services de garde, les agents de liaison ont effectué des démarches pour sensibiliser des partenaires éventuels à l'importance de ces services. Un agent de liaison a spécialement été chargé de faire le lien avec les municipalités. tandis que d'autres se sont employés à augmenter la collaboration entre l'Office et le ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur et avec la Société immobilière du Québec. Cette collaboration essentielle a donné des résultats tangibles. Déjà une municipalité administre directement une garderie et la collaboration du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec a permis la transformation de trois garderies à Montréal dans les Centres d'orientation et de formation des immigrants (Cofi).

Pour bien connaître la situation financière des services, l'Office a procédé à l'analyse des états financiers des garderies pour l'année 1983-1984. Faite de façon plus systématique, grâce à une présentation uniforme des rapports et à l'utilisation de l'informatique, cette analyse a permis de prendre le pouls financier des garderies. L'analyse révèle une situation financière fragile, voire précaire. Comparée à la situation prévalant en 1983-1984, elle s'est légèrement détériorée. Dans toutes les régions du Québec, le fonds de roulement a diminué.

Cette situation peut difficilement être améliorée par l'augmentation de la participation financière des parents. Dans l'ensemble du Québec, la contribution directe des parents a représenté, en 1983-1984, 46,5% des revenus de fonctionnement des garderies. Notons que ces revenus de fonctionnement comprennent les contributions des parents, l'aide financière aux parents et l'ensemble des subventions versées par l'Office dont la subvention de fonctionnement. Comme on le voit, il sera très délicat de demander aux parents d'assumer des augmentations de frais de garde. Quant à la subvention de fonctionnement versée par l'Office (3,50 $ par jour par place subventionnée), elle ne représente que 25,8% des revenus de fonctionnement des garderies. L'aide financière versée aux parents a constitué 27,5% de ces mêmes revenus de fonctionnement.

Au niveau des dépenses, 81,9% des revenus de fonctionnement sont affectés à la masse salariale. Ce fort pourcentage s'explique par le fait que la garde des enfants exige une nombreuse main-d'oeuvre. Les autres dépenses importantes sont le logement et l'alimentation. Notons que le taux horaire moyen des éducatrices et des éducateurs engagés de façon régulière à temps plein se situe à 7,30 $ pour une semaine dont la durée moyenne de travail rémunéré est de 36:12 h.

2.4.2 L'équipe des spécialistes

L'équipe des agents de liaison est appuyée par une équipe de spécialistes: un service d'architecture, une avocate, un conseiller en ressources humaines et des conseillers en gestion financière. Ces professionnels organisent des sessions de formation pour les groupes promoteurs de services de garde et demeurent à la disposition des services déjà implantés pour leur donner une aide-conseil. Le travail des spécialistes se fait en collaboration avec les agents de liaison qui sont en mesure d'identifier les besoins des services de garde.

2.5 Le financement des services de garde

2.5.1 Les subventions directes aux services de garde

Rappelons qu'en 1984-1985, les subventions directes aux services de garde étaient réservées aux corporations sans but lucratif dont le conseil d'administration est contrôlé par les parents usagers. Hormis l'ajout de la subvention d'encadrement de projet, la structure des subventions directes versées aux services de garde n'a pas été modifiée au cours de l'année financière. Par contre, l'Office a poursuivi l'objectif d'alléger les procédures administratives reliées à l'octroi des subventions. Les rapports de fréquentation que les services de garde devaient fournir à l'Office quatre fois l'an ont été abolis. Ce sont le rapport financier annuel et le rapport d'activités prescrit qui serviront désormais à calculer le taux de fréquentation et les montants à verser pour les subventions de logement et de maintien des pouponnières. Il devient donc impérieux pour les services de garde de déposer leur rapport financier annuel dans les délais requis.

La nouvelle subvention d'encadrement de projet vise à accélérer le processus d'implantation. Cette subvention au montant maximal de 5 000 $ permet à un groupe promoteur d'une garderie subventionnée de couvrir les frais occasionnés par le recours à des services professionnels lors des étapes d'implantation d'un service de garde.

La subvention aux organismes et associations pour couvrir une partie de leurs frais de fonctionnement a été augmentée à 300 $ par service de garde membre. La subvention aux projets novateurs n'a pas été reconduite en 1984-1985.

2.5.2 L'exonération et l'aide financière aux parents

Les parents qui font garder leurs enfants dans un service de garde autorisé par l'Office ont le droit de se prévaloir du programme d'exonération et d'aide financière, quel que soit le statut juridique du service de garde. Rappelons que l'administration de ce programme est confiée, par entente de service, au ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu. Ce sont les directions régionales du réseau Travail-Québec (services régionalisés) qui analysent et traitent les demandes des parents.

L'embauche d'un coordonnateur de l'aide financière et la désignation d'un interlocuteur au ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu ont permis le développement de plusieurs activités relatives au programme d'aide financière aux parents. Ces ajouts de personnel ont facilité un rapprochement entre l'Office et le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu et une meilleure coordination des activités de ces deux intervenants auprès des services de garde.

Des rencontres regroupant les responsables régionaux du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu et les représentants de l'Office ont permis d'apporter des solutions aux problèmes vécus dans l'administration du programme d'aide financière aux parents et d'améliorer l'uniformisation du traitement des demandes d'aide financière, assurant ainsi un meilleur service aux bénéficiaires.

2.6 L'inspection et le traitement des plaintes

En 1984-1985, l'Office a poursuivi ses démarches en matière de contrôle sur la qualité des services de garde. Ainsi, les 145 visites d'inspection ont permis de constater que plusieurs services de garde en garderie respectaient les articles de la loi et du règlement présentement en vigueur. Dans d'autres cas, les recommandations qui s'imposaient ont été signalées aux garderies concernées qui ont apporté les correctifs demandés. L'Office s'est également assuré du traitement des plaintes reçues et cela, en priorité.

Au cours de l'année, des plaintes sur 102 services de garde ont été enregistrées par l'Office. Celles-ci portaient notamment sur:
- le manque d'hygiène, de sécurité et de salubrité (19,9%);
- le ratio personnel/enfants (17,5%);
- l'attitude des membres du personnel de garde auprès des enfants (8,6%);
- la qualité, la quantité et l'équilibre de la nourriture servie aux enfants (8,4%);
- les mauvais traitements qui auraient été infligés aux enfants dans les garderies (7,3%).

Certaines des plaintes reçues ont nécessité des actions conjointes avec des organismes tels que: la Direction de la protection de la jeunesse, les Départements de santé communautaire, le ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur, le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, les municipalités, etc.

Concernant les plaintes reçues contre des services de garde sans permis, l'Office a élaboré une procédure afin de déterminer à quel type de services de garde ces plaintes s'adressaient et ainsi permettre aux inspecteurs de l'Office d'intervenir adéquatement auprès des services concernés.

Visites d'inspection par l'Office des services de garde à l'enfance entre le 1er avril 1984 et le 31 mars 1985

Région		Nombre de garderies visitées
01	Bas-Saint-Laurent — Gaspésie	10
02	Saguenay — Lac-Saint-Jean	4
03	Québec	37
04	Trois-Rivières	3
05	Estrie	2
06A	Montréal — Laval	65
06B	Laurentides — Lanaudière	4
06C	Montérégie	9
07	Outaouais	6
08	Abitibi — Témiscamingue	0
09	Côte-Nord	5
10	Nouveau-Québec	0
Total		145

Nature des plaintes reçues à l'Office des services de garde à l'enfance entre le 1er avril 1984 et le 31 mars 1985

Nature des plaintes	Répartition (%)
Hygiène, sécurité	19,9
Ratio personnel/enfants	17,5
Attitude du personnel	8,6
Nourriture	8,4
Traitement infligé à un enfant	7,3
Locaux	6,6
Équipement	4,3
Dépassement de capacité	3,5
Programme d'activités	2,7
Aide financière	1,3
Administration	0,7
Contribution parentale	0,7
Autres	18,5
Total	100,0

2.7 Les services juridiques

En 1984-1985, les activités des services juridiques ont été partagées entre le rôle-conseil auprès de la direction de l'Office, le suivi des dossiers au plan juridique et la préparation des causes entendues en audition par l'Office.

Les services juridiques ont assuré la liaison entre le ministre de l'Éducation et l'Office lors des discussions qui ont eu lieu pendant la préparation de la *Loi sur l'enseignement primaire et secondaire*. Cette consultation entre les deux organismes s'est traduite dans le projet de loi par les dispositions concernant les services de garde en milieu scolaire et les services de garde en garderie. Le projet de loi prévoyait également des modifications à la *Loi sur les services de garde à l'enfance*.

L'Office a demandé aux services juridiques de préparer les modifications à la *Loi sur les services de garde à l'enfance* pour être incluses dans le projet de loi omnibus de l'automne dernier. Des modifications ont donc été apportées et la *Loi modifiant diverses dispositions législatives*, sanctionnée le 21 décembre 1984, a modifié les articles 11 et 12 de la *Loi sur les services de garde à l'enfance*.

Une consultation a été faite à l'Office en vue de recueillir les principales difficultés rencontrées dans l'application du règlement et les suggestions de modifications au *Règlement sur les services de garde en garderie*.

Suite à cette étude, un document synthèse a été préparé et remis à la direction de l'Office.

Les services juridiques ont été appelés, à la demande du secrétaire général, à préparer les avis de refus de renouvellement de permis de garderies. Les services de garde touchés ne se conformaient pas à l'ensemble des dispositions de la loi et du règlement lors de l'opération de renouvellement des permis. Plus de la moitié des services de garde se sont conformés aux exigences de l'Office avant même d'être convoqués en audition. Les services juridiques ont préparé et expédié, au nom du secrétaire général, quatre «avis de suspension et d'annulation de permis» à des garderies qui présentaient des indices permettant de croire que la santé, la sécurité et le bien-être des enfants pourraient être menacés. Après audition des causes par l'Office, dans trois cas la décision fut le maintien du permis, alors que dans un cas la décision rendue fut celle d'annuler le permis.

Les services juridiques ont également préparé un dossier complet pour le substitut du Procureur général afin que des poursuites pénales puissent être intentées contre une garderie. Après étude du dossier, cinq dénonciations furent transmises au substitut du Procureur général et après audition des causes, cinq condamnations furent prononcées.

La coordination entre les directeurs de la Protection de la jeunesse et l'Office, lors de l'étude de dossiers de signalement concernant des services de garde, a été assurée par les services juridiques. Un protocole d'entente entre l'Office et la Direction de la protection de la jeunesse du Centre des services sociaux du Montréal métropolitain a été expérimenté en 1984-1985.

2.8 Les communications

2.8.1 Les demandes d'information

Les questions entourant la garde des enfants suscitent toujours beaucoup d'intérêt parmi la population. Cette réalité se traduit par de nombreuses demandes acheminées à l'Office des services de garde à l'enfance. Chaque représentation publique de l'Office entraîne également une affluence de demandes d'information. La plupart des appels proviennent de parents qui cherchent un service de garde adéquat pour leur enfant et de personnes qui désirent mettre sur pied un service de garde.

L'an dernier, les deux préposés aux renseignements et, occasionnellement, la téléphoniste ont répondu à plus de 15 500 appels concernant l'information générale et les coordonnées des services de garde, les programmes d'aide financière aux parents, les subventions aux garderies et les conditions de mise sur pied d'un service de garde. Dans la plupart des cas, il a été nécessaire de procéder à l'envoi de documentation écrite. Mensuellement, plus d'une centaine

de personnes se sont présentées au siège social de l'Office pour obtenir des renseignements.

2.8.2 La production de documents

Pour répondre à ces nombreuses demandes de renseignements, la Division des communications a réédité la série de dépliants explicatifs distribués par l'Office: *Comment choisir une garderie?, Ouvrir une garderie, Participer à la garderie, pourquoi?, Pour sa garderie, quel statut juridique choisir?, Qui paye pour les services de garde?, L'aide financière aux parents et La garde en milieu familial.*

L'édition du guide-répertoire *Où faire garder nos enfants? 1984* a connu un vif succès et 30 000 exemplaires ont été distribués au cours de l'année. Ce répertoire continue de s'avérer un outil fort précieux pour les parents qui cherchent un service de garde pour leur enfant, car il contient les noms, adresses, numéros de téléphone et le nombre de places-enfants et places-poupons de tous les services de garde avec permis au Québec.

La revue de l'Office *Petit à Petit* connaît un succès tel que, pour répondre aux demandes d'abonnement, il a fallu augmenter le tirage de 5 000 à 7 000 exemplaires à compter du mois de mars 1985. Pour mieux connaître son public, l'équipe du périodique a mené un sondage auprès des abonnés. Ainsi, la rédaction de la revue a pu apprendre que la clientèle de *Petit à Petit* est composée majoritairement des travailleurs et travailleuses en garderie. Viennent ensuite les parents, les étudiants, les personnes oeuvrant dans le domaine de la petite enfance, les services de garde et les gardiennes en milieu familial. Ce qui ressort le plus clairement de ce sondage, c'est l'intérêt manifesté par une forte majorité des répondants pour les articles concernant le développement de l'enfant et les activités reliées à l'enfant. Bien que 86% des répondants soient prêts à débourser 3 $ par année pour recevoir ce périodique, *Petit à Petit* continuera à être distribué gratuitement, l'Office considérant qu'il lui appartient d'offrir cet outil d'information.

Un numéro de *Petit à Petit* a été consacré au thème de la participation des parents. À cette occasion, le périodique a ouvert ses pages aux parents et à tous ceux qui oeuvrent dans les services de garde. À la lecture des articles publiés dans ce numéro spécial, il est facile de constater que les auteurs croient fermement à la participation des parents. Celle-ci est présentée comme favorisant la cohérence des valeurs entre la famille et la garderie et, par le fait même, le développement psychologique de l'enfant. La garderie devient une famille élargie où les parents jouent un rôle de premier plan. La garderie serait idéalement un lieu de partage collectif, une institution intégrée dans son milieu. Là où le débat s'amorce, c'est sur les différentes formes que doit prendre la participation et sur son étendue. D'une part, il y a l'importance pour les parents d'exercer un contrôle réel sur la garderie par le biais du conseil d'administration et, d'autre part, on craint de confier l'administration à des parents souvent peu expérimentés dans ce domaine. Les parents voudraient consacrer plus de temps aux questions pédagogiques, mais dans certains cas ils constatent une réticence du personnel, de plus en plus qualifié, à laisser les parents s'immiscer dans ce qu'il considère comme un domaine réservé. Les tentatives sont nombreuses pour clarifier le mandat des responsables de garderies et pour donner aux travailleurs leur juste place. Enfin, il semble que bien des problèmes trouvent leur source dans un manque de ressources financières.

En novembre dernier, l'Office lançait la collection Diffusion dans laquelle paraissait un premier volume, *L'utilisation des services de garde au Québec*, écrit par Micheline Payette et François Vaillancourt du Centre de recherche et de développement en économique de l'Université de Montréal. Cet ouvrage décrit les caractéristiques des utilisateurs des services de garde au Québec à partir des données recueillies en 1981 par Statistique Canada dans le cadre d'une enquête sur la garde des enfants. C'est dans cette nouvelle collection que l'Office publiera d'autres documents (rapport de recherche, d'expérimentation) préparés par des chercheurs et des intervenants extérieurs à l'Office et dont le contenu peut intéresser les services de garde. Les demandes de publication seront reçues et analysées par un comité de sélection composé de deux chercheurs extérieurs à l'Office, de la directrice de la Recherche et des communications et d'une autre personne-ressource choisie en fonction du thème traité dans la demande soumise.

Afin de permettre aux services de garde de faire de la promotion dans leur milieu, la Division des communications a produit une série de trois affiches de minois d'enfants. Ces affiches ont été distribuées dans les services de garde qui peuvent les utiliser pour décorer leurs locaux, pour annoncer des événements ou pour faire de la publicité.

2.8.3 Sur la place publique

Les activités de communication visent à mieux positionner l'Office des services de garde à l'enfance dans l'opinion publique. Tout comme les services de garde, l'Office est encore jeune et doit continuer à travailler pour mieux faire connaître ses rôles et ses fonctions. Appelé à faire la promotion des services de garde existants, l'Office doit en même temps réclamer de nouvelles places pour combler les besoins. La présidente, les cadres, les agents d'information et de liaison se sont rendus disponibles à chaque occasion auprès des représentants des médias pour que le sujet soit bien couvert dans la presse écrite et parlée.

Cette année, la Division des communications a représenté l'Office à l'Exposition de Québec. Ce contact avec un public nombreux et désireux de savoir a permis de faire connaître l'Office dans la région de Québec. Chaque fois que l'Office participe à des expositions et à des congrès, les services de garde de la région touchée se sentent valorisés. L'Office élargira donc sa participation à des manifestations publiques dans toutes les régions du Québec.

Au cours de 1984-1985, un effort particulier a été fait pour sensibiliser les élus municipaux au dossier de la garde des enfants. Par leur situation proche des citoyens, les municipalités peuvent grandement aider au développement des services de garde. La Division des communications, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales, a donc publié des articles dans des revues spécialisées et participé à des congrès où se retrouvaient des édiles municipaux. Il s'agit d'un travail à long terme et ce programme de relations publiques devra se poursuivre dans l'avenir.

2.9 La formation

2.9.1 Les exigences de l'Office en matière de qualification du personnel de garde des garderies

Les articles 9 et 10 du *Règlement sur les services de garde en garderie* déterminent les exigences de l'Office en matière de qualification du personnel de garde des garderies. À la suite de l'entrée en vigueur du règlement, la Division de la formation de l'Office a répondu cette année à plusieurs demandes de renseignements à ce sujet. Dans certains cas, des études ont dû être effectuées en vue de préciser les programmes de niveaux collégial et universitaire qui peuvent être reconnus aux fins de l'article 9 du règlement et les cours de premiers soins reconnus par l'article 10.

Puisque l'attestation d'études collégiales (A.E.C.) en technique de garderie constitue l'exigence minimale pour un membre du personnel de garde sur trois, l'Office a poursuivi cette année les démarches entreprises en vue de rendre ce programme accessible à tous les travailleurs et travailleuses en garderie. En 1984-1985, le programme d'A.E.C. a été offert, à temps partiel, dans plus de 25 localités du Québec et, à temps plein, dans les villes de Montréal, Québec, Sherbrooke, Saint-Jérôme et Hull. Offert dans le cadre du Programme de formation de la main-d'oeuvre du Canada, le programme à temps plein permet aux personnes qui y sont inscrites de recevoir des prestations d'assurance-chômage ou des allocations de formation pendant toute la durée de leur formation, soit trente semaines.

À la suite des démarches effectuées par l'Office des services de garde à l'enfance et par le cégep du Vieux-Montréal, des outils d'évaluation des acquis des travailleurs et travailleuses en garderie sont présentement en élaboration au ministère de l'Éducation. Ces outils permettront éventuellement aux personnes qui rencontrent les exigences de certains cours du programme d'attestation d'études collégiales en technique de garderie d'en être exemptées. Au cours de l'année, l'Office a suivi l'évolution des travaux et participé aux consultations qui ont eu lieu.

L'article 10 du *Règlement sur les services de garde en garderie* stipule que tous les membres du personnel de garde des garderies doivent avoir suivi, avec succès, un cours de premiers soins reconnu par l'Office. À la suite de l'approbation par le ministère de l'Éducation du cours Prévention et premiers soins, l'Office a obtenu des différentes Commissions de formation professionnelle (C.F.P.) du Québec que ce cours fasse l'objet d'un financement particulier. Grâce à ces budgets, le cours a pu être offert, à plusieurs reprises, dans toutes les régions du Québec. Dans la seule région de Montréal, une trentaine de groupes ont été constitués. Pour les sessions de mise à jour requises à tous les trois ans, l'Office a élaboré un protocole d'entente de façon à permettre aux organismes intéressés (C.L.S.C., D.S.C.) d'offrir ces sessions aux services de garde de leur territoire. En ce qui concerne les collèges, de nouvelles demandes de budgets seront adressées aux C.F.P.

2.9.2 Le guide *Des enfants gardés... en santé*

Dans le cadre du programme Santé dans les services de garde, l'Office a élaboré, en collaboration avec des départements de santé communautaire de la région de Montréal, un guide sur la santé et l'hygiène en milieu de garde. Afin d'assurer une large diffusion de cet ouvrage dans le milieu des services de garde et auprès des organismes de santé, l'Office a fait appel aux départements de santé communautaire du Québec.

Avec l'appui de l'Association des directeurs de D.S.C. et en collaboration avec le Comité provincial en santé maternelle et infantile, l'Office a invité les départements de santé communautaire à participer à une journée d'étude sur le sujet et à organiser, dans leurs milieux respectifs, des sessions de formation à l'intention du personnel des services de garde et des intervenants et intervenantes en santé. Ces sessions sont prévues pour le printemps et l'automne 1985. L'édition de rodage du guide fera l'objet d'une révision avant sa parution aux Publications du Québec, à l'automne 1985.

2.9.3 Les besoins de formation et de perfectionnement des intervenants et intervenantes en milieu de garde

En 1984-1985, l'Office a entrepris une étude visant à identifier les besoins de formation et de per-

fectionnement des intervenants et intervenantes en milieu de garde et à déterminer les modes d'intervention de l'Office en la matière. L'étude s'intéresse aux besoins de formation et de perfectionnement des groupes suivants: les responsables et les membres des conseils d'administration de garderies et d'agences, les éducateurs et éducatrices en garderie et les gardiens et gardiennes reconnus par une agence.

2.10 La recherche et la planification

2.10.1 Locaux

Dans le cadre des travaux préparatoires à l'élaboration des schémas d'aménagement régionaux, l'Office a sensibilisé plusieurs municipalités régionales de comté (M.R.C.) et les Communautés urbaines de Montréal et de Québec à l'importance de prévoir la localisation des garderies dans leur planification de l'utilisation de l'espace.

2.10.2 Informations complémentaires

Au printemps 1985, le rapport financier envoyé aux garderies est accompagné d'un questionnaire visant à recueillir certaines informations concernant leur personnel, leur clientèle, leur local et leurs tarifs. Ces données permettront d'établir un profil de fonctionnement et d'activités des garderies et, par conséquent, une meilleure planification des interventions réalisées par l'Office.

2.10.3 Projet de politique de services de garde pour les poupons

Afin d'étudier la question de la garde des poupons dans les services de garde, la direction de l'Office formait un comité de travail qui avait pour mandat de proposer un projet de politique de services de garde pour les poupons. Le comité devait aborder différents aspects de la question: le choix d'une catégorie de services de garde pour les poupons, la planification et le développement de ces services, le financement, la qualité des services offerts ainsi que la position de l'Office face aux congés parentaux. Le comité de travail déposait son rapport final en avril 1984 et par la suite, les membres de l'Office adoptaient des positions sur la garde des poupons.

2.10.4 Avis sur la garde en milieu de travail

Au Québec, l'implication de l'entreprise dans la garde des enfants a pris la forme de garderies en milieu de travail. Ces garderies se sont surtout développées dans le secteur public et parapublic à la suite des revendications des travailleurs. Le développement de ce type de garderie s'est accompagné d'une diversification de la clientèle. En effet, les garderies situées dans des établissements publics reçoivent souvent une clientèle provenant du milieu de travail où est implantée la garderie et de la communauté environnante. Ceci pose donc le problème de la définition de la garderie en milieu de travail. La Division de la recherche a donc analysé la situation et étudié la position de l'Office face au phénomène de la garde en milieu de travail. Il a d'abord fallu aborder le problème de la définition de ce type de garde pour ensuite décrire et analyser les conséquences pour l'employeur et pour les employés de l'implantation d'une garderie en milieu de travail. Enfin, des interrogations ont été posées sur les conséquences d'une intervention de l'Office en cette matière.

2.10.5 Études économiques

La Division de la recherche a préparé des documents pour que les membres puissent étudier la question du financement des services de garde à l'enfance. Un premier document portait sur la *Description et analyse critique des programmes d'aide financière aux familles et de subventions directes aux services de garde* et un deuxième étudiait *L'Effet sur l'aide financière aux familles et sur le revenu disponible familial de diverses modifications aux programmes d'aide financière aux familles*. L'analyse économique de la garde des enfants est essentielle pour une juste connaissance des effets sur les comportements des parents. La question controversée du financement des services de garde est soulevée sous l'angle économique, aussi bien par les groupes de pression en faveur de l'organisation de services de garde accessibles à tous que par les dirigeants politiques qui examinent les mesures disponibles pour contribuer au financement des services à la famille.

La Division de la recherche a également préparé les recommandations que les membres ont adoptées en regard des propositions du *Livre blanc sur la fiscalité des particuliers* ayant une incidence sur les services de garde.

2.10.6 Étude de marché type

Afin de permettre à l'Office d'avoir une vision objective des demandes de projets d'implantation de services de garde qui lui sont présentés, la Division de la recherche a coordonné l'élaboration et l'expérimentation d'une étude de marché type. Il fallait d'abord déterminer les éléments d'informations nécessaires à la prise de décision et établir une méthodologie pour y procéder. Maintenant que l'instrument a été éprouvé dans quelques cas témoins, la Direction du développement et de la consolidation l'utilise pour déterminer la pertinence de subventionner des projets lorsque les bassins de population sont plus restreints.

2.10.7 Le rôle préventif des services de garde

La Division de la recherche a participé au 5e Congrès international sur les enfants maltraités et négligés et au Congrès international sur la prévention, tous deux tenus à Montréal au cours de l'année. Lors de ces deux événements, une représentante de l'Office a présenté une communication portant sur le rôle préventif des services de garde en garderie face à la problématique des enfants maltraités et négligés. Collectivement, tous les membres de la société ont une responsabilité face aux enfants maltraités et négligés. À plus forte raison, les structures d'accueil devraient-elles être équipées pour référer les enfants victimes de tels abus et pour faire connaître les cas, de manière à faire cesser ces traitements. Mais il reste encore du travail à faire pour définir exactement le rôle des services de garde et pour former le personnel afin de lui permettre d'intervenir efficacement.

3. Tableaux statistiques

Tableau 3.1

Nombre de services de garde en garderie et nombre de places au 1er avril 1984

	Situation au 1er avril 1984							
	BL		SBL		SBLS		Total	
Région	Gar.	Cap.	Gar.	Cap.	Gar.	Cap.	Gar.	Cap.
01 Bas-Saint-Laurent — Gaspésie	—	—	—	—	13	550	13	550
02 Saguenay — Lac-Saint-Jean	1	30	—	—	13	628	14	658
03 Québec	9	279	3	115	65	2 843	77	3 237
04 Trois-Rivières	1	105	1	30	24	1 162	26	1 297
05 Estrie	2	93	—	—	27	1 096	29	1 189
6A Montréal — Laval	74	3 237	27	1 467	151	8 221	252	12 925
6B Laurentides — Lanaudière	3	109	—	—	30	1 248	33	1 357
6C Montérégie	19	660	7	325	49	2 367	75	3 352
07 Outaouais	3	135	—	—	21	953	24	1 088
08 Abitibi — Témiscamingue	—	—	—	—	10	445	10	445
09 Côte-Nord	—	—	—	—	6	254	6	254
10 Nouveau-Québec	—	—	—	—	1	41	1	41
Total	**112**	**4 648**	**38**	**1 937**	**410**	**19 808**	**560**	**26 393**

Nombre de services de garde en garderie et nombre de places au 31 mars 1985

	Situation au 31 mars 1985								
	BL		SBL		SBLS			Total	
Région	Gar.	Cap.	Gar.	Cap.	Gar.	Cap.	Pl.	Gar.	Cap.
01 Bas-Saint-Laurent — Gaspésie	—	—	—	—	14	579	579	14	579
02 Saguenay — Lac-Saint-Jean	1	30	—	—	13	638	638	14	668
03 Québec	14	472	2	85	68	3 148	3 022	84	3 705
04 Trois-Rivières	1	105	1	30	26	1 332	1 307	28	1 467
05 Estrie	4	153	—	—	28	1 136	1 136	32	1 289
6A Montréal — Laval	79	3 513	25	1 273	164	9 114	9 024	268	13 900
6B Laurentides — Lanaudière	6	251	—	—	32	1 337	1 330	38	1 588
6C Montérégie	21	733	6	301	54	2 675	2 565	81	3 709
07 Outaouais	2	85	—	—	22	1 074	1 039	24	1 159
08 Abitibi-Témiscamingue	—	—	—	—	10	445	445	10	445
09 Côte-Nord	—	—	—	—	6	284	279	6	284
10 Nouveau-Québec	—	—	—	—	1	41	41	1	41
Total	**128**	**5 342**	**34**	**1 689**	**438**	**21 803**	**21 405**	**600**	**28 834**

BL: but lucratif
SBL: sans but lucratif
SBLS: sans but lucratif subventionnée
Gar.: nombre de garderies
Cap.: nombre de places au permis
Pl.: nombre de places subventionnées

Augmentation du nombre de services de garde en garderie et du nombre de places entre le 1er avril 1984 et le 31 mars 1985

	Développement net du 1984-04-01 au 1985-03-31							
	BL		SBL		SBLS		Total	
Région	Gar.	Cap.	Gar.	Cap.	Gar.	Cap.	Gar.	Cap.
01 Bas-Saint-Laurent — Gaspésie	—	—	—	—	1	29	1	29
02 Saguenay — Lac-Saint-Jean	—	—	—	—	—	10	—	10
03 Québec	5	193	—	—	2	275	7	468
04 Trois-Rivières	—	—	—	—	2	170	2	170
05 Estrie	1	28	1	32	1	40	3	100
6A Montréal — Laval	5	276	(2)	(194)	13	893	16	975
6B Laurentides — Lanaudière	3	142	—	—	2	89	5	231
6C Montérégie	2	73	(1)	(24)	5	308	6	357
07 Outaouais	(1)	(50)	—	—	1	121	—	71
08 Abitibi — Témiscamingue	—	—	—	—	—	—	—	—
09 Côte-Nord	—	—	—	—	—	30	—	30
10 Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	**15**	**662**	**(2)**	**(186)**	**27**	**1 965**	**40**	**2 441**

BL: but lucratif
SBL: sans but lucratif
SBLS: sans but lucratif subventionnée
Gar.: nombre de garderies
Cap.: nombre de places au permis
Pl.: nombre de places subventionnées

Les parenthèses indiquent une diminution

Tableau 3.2

Nombre d'agences de services de garde en milieu familial et nombre de places par région du 1er avril 1984 au 31 mars 1985

	Situation au 1er avril 1984		Situation au 31 mars 1985		Développement net du 1984-04-01 au 1985-03-31	
Région	Agences	Capacité	Agences	Capacité	Agences	Capacité
01 Bas-Saint-Laurent — Gaspésie	5	189	7	284	2	95
02 Saguenay — Lac-Saint-Jean	5	145	5	205	—	60
03 Québec	4	120	7	320	3	200
04 Trois-Rivières	—	—	—	—	—	—
05 Estrie	—	—	1	30	1	30
6A Montréal — Laval	6	700	6	700	—	—
6B Laurentides — Lanaudière	1	50	1	100	—	50
07 Montérégie	3	105	5	230	2	125
08 Outaouais	4	340	4	410	—	70
09 Abitibi — Témiscamingue	—	—	—	—	—	—
09 Côte-Nord	1	50	1	35	—	(15)
10 Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—
Total	**29**	**1 699**	**37**	**2 314**	**8**	**615**

Capacité: Nombre de places au permis de chaque agence.

Tableau 3.3

Nombre de services de garde en milieu scolaire et nombre de places par région enregistrés au fichier de l'Office au 1er avril 1984 et au 31 mars 1985

	Situation au 1er avril 1984		Situation au 31 mars 1985		Développement net du 1984-04-01 au 1985-03-31	
Région	**Services**	**Capacité**	**Services**	**Capacité**	**Services**	**Capacité**
01 Bas-Saint-Laurent — Gaspésie	4	105	6	157	2	52
02 Saguenay — Lac-Saint-Jean	23	503	25	602	2	99
03 Québec	54	2 067	55	2 010	1	(57)
04 Trois-Rivières	6	315	8	478	2	163
05 Estrie	19	608	20	632	1	24
6A Montréal — Laval	121	5 014	139	5 392	18	378
6B Laurentides — Lanaudière	23	680	28	851	5	171
6C Montérégie	60	1 622	69	1 801	9	179
07 Outaouais	45	1 822	47	1 921	2	99
08 Abitibi — Témiscamingue	1	30	1	30	—	—
09 Côte-Nord	10	423	11	450	1	27
10 Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—
Total	**366**	**13 189**	**409**	**14 324**	**43**	**1 135**

Capacité: Nombre de places dans chaque service de garde en milieu scolaire.

Les parenthèses indiquent une diminution.

Tableau 3.4

Nombre de services de garde en garderie et nombre de places subventionnées par région pour enfants handicapés en 1984-1985

	Situation au 31 mars 1985	
Région	**Services**	**Nombre de places**
01 Bas-Saint-Laurent — Gaspésie	4	9
02 Saguenay — Lac-Saint-Jean	3	3
03 Québec	8	19
04 Trois-Rivières	3	7
05 Estrie	6	9
6A Montréal — Laval	23	111
6B Laurentides — Lanaudière	9	12
6C Montérégie	7	8
07 Outaouais	1	1
08 Abitibi — Témiscamingue	3	5
09 Côte-Nord	3	3
Total	**70**	**187**

Tableau 3.5

Coût par jour pour les usagers des services de garde en garderie et en milieu familial au 31 mars 1985

	Garderies															Agences/Mil. familial		
	BL			SBL			SBLS			Total (SBL + SBLS)			Total (BL + SBL + SBLS)			SBL		
Coût	Gar.	Cap.	%	Gar.	Cap.	%	Gar.	Cap.	%	Gar.	Cap.	%	Gar.	Cap.	%	Agence	Cap.	%
7 $+	—	—	—	3	200	11,42	—	—	—	3	200	0,85	3	200	0,69	—	—	—
8 $+	—	—	—	1	60	3,43	—	—	—	1	60	0,26	1	60	0,21	3	164	7,09
9 $+	—	—	—	3	135	7,71	4	155	0,71	7	290	1,23	7	290	1,01	4	155	6,70
10 $+	14	477	8,98	6	282	16,11	54	2 830	13,00	60	3 112	13,23	74	3 589	12,45	9	445	19,23
11 $+	9	367	6,91	5	171	9,77	77	3 586	16,47	82	3 757	15,97	91	4 124	14,30	6	410	17,72
12 $+	37	1 644	30,96	8	320	18,27	124	6 031	27,70	132	6 351	27,00	169	7 995	27,73	13	800	34,57
13 $+	30	1 067	20,10	4	282	16,10	118	5 952	27,34	122	6 234	26,50	152	7 301	25,32	1	300	12,96
14 $+	19	841	15,84	2	65	3,71	39	2 032	9,33	41	2 097	8,91	60	2 938	10,19	—	—	—
15 $+	11	459	8,65	3	211	12,05	19	1 107	5,08	22	1 318	5,60	33	1 777	6,16	1	40	1,73
16 $+	2	100	1,88	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	100	0,35	—	—	—
17 $+	1	83	1,56	1	25	1,43	—	—	—	1	25	0,11	2	108	0,37	—	—	—
18 $+	4	272	5,12	—	—	—	2	80	0,37	2	80	0,34	6	352	1,22	—	—	—
19 $+	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	**127**	**5 310**	**100,00**	**36**	**1 751**	**100,00**	**437**	**21 773**	**100,00**	**473**	**23 524**	**100,00**	**600**	**28 834**	**100,00**	**37**	**2 314**	**100,00**

BL: but lucratif
SBL: sans but lucratif
SBLS: sans but lucratif subventionnée
Gar.: nombre de garderies
Agence: nombre d'agences
Cap.: nombre de places au permis

Tableau 3.6

Coût moyen par jour pour les usagers des services de garde en garderie et en milieu familial au 31 mars 1985

	Garderies								Agences	
	BL		SBL		SBLS		Total			
Coût	Places	Coût/jour $	Places	Coût/jour $	Places	Coût/jour $	Places	Coût/jour $	Places	Coût/jour $
7 $+	—	—	200	1 400	—	—	200	1 400	—	—
8 $+	—	—	60	480	—	—	60	480	164	1 312
9 $+	—	—	135	1 215	155	1 395	290	2 610	155	1 395
10 $+	477	4 770	282	2 820	2 830	28 300	3 589	35 890	445	4 450
11 $+	367	4 037	171	1 881	3 586	39 446	4 124	45 364	410	4 510
12 $+	1 644	19 728	320	3 840	6 031	72 372	7 995	95 940	800	9 600
13 $+	1 067	13 871	282	3 666	5 952	77 376	7 301	94 913	300	3 900
14 $+	841	11 774	65	910	2 032	28 448	2 938	41 132	—	—
15 $+	459	6 885	211	3 165	1 107	16 605	1 777	26 655	40	600
16 $+	100	1 600	—	—	—	—	100	1 600	—	—
17 $+	83	1 411	25	425	—	—	108	1 836	—	—
18 $+	272	4 896	—	—	80	1 440	352	6 336	—	—
Total	**5 310**	**68 972**	**1 751**	**19 802**	**21 773**	**265 382**	**28 834**	**354 156**	**2 314**	**25 767**
Coût moyen		**12,99**		**11,31**		**12,19**		**12,28**		**11,14**

Bl: but lucratif
SBL: sans but lucratif
SBLS: sans but lucratif subventionnée

4. Les projets à venir

Chaque année le gouvernement du Québec accroît l'effort financier pour les services de garde à l'enfance. L'année financière 1985-1986 verra le budget de l'Office des services de garde à l'enfance augmenter de 23% par rapport à l'année précédente. Hausse considérable, surtout si on la compare à celle des autres organismes et ministères québécois. Cette augmentation permettra d'augmenter les montants versés par le programme de l'aide financière aux parents et les programmes de subventions directes aux services de garde. Quant au plan de développement, celui-ci prévoit l'implantation de 2 500 nouvelles places en 1985-1986. Par ailleurs, le nombre de fonctionnaires affectés à l'Office sera augmenté, ce qui aura une incidence sur l'efficacité des services.

Malheureusement cette injection d'argent n'est pas suffisante pour régler l'ensemble des problèmes financiers que connaissent les services de garde. La part du financement assumée par les parents ayant déjà atteint un certain plafond, il faudra que l'État révise ses modes de financement des services de garde. Les avenues n'ont pas toutes été explorées et il est permis de croire que des solutions sont possibles.

Ces solutions existent sans doute dans le partenariat que l'Office des services de garde à l'enfance vise à développer avec d'autres instances administratives. La collaboration active avec le ministère des Affaires municipales devrait déboucher sur des programmes concrets qui faciliteront la mise sur pied de nouveaux services de garde. Les municipalités, quant à elles, possèdent des immeubles où des garderies et des agences pourraient s'établir. L'Office continuera à travailler de concert avec les grandes et petites villes du Québec pour coordonner les opérations et planifier l'implantation des nouveaux services.

Cette expérience de collaboration avec les municipalités, l'Office souhaite la répéter avec d'autres partenaires sociaux. Par exemple, le vaste réseau de la santé et des services sociaux pourrait être mis à contribution pour fournir des locaux et une aide technique précieuse. Mais il ne faut pas se limiter à regarder que du côté des organismes publics et parapublics. La responsabilité de la garde des enfants touche tous les partenaires sociaux. Et parmi ceux-ci, il ne faut pas oublier les entreprises privées. Les travailleurs sont aussi des parents et quelques entreprises québécoises ont déjà organisé ou permis l'installation de garderies sur les lieux-mêmes de l'entreprise. Ce sont des expériences à renouveler et à multiplier.

La prochaine année sera sans aucun doute marquée par l'entrée en vigueur de la section IV du *Règlement sur les services de garde en garderie* qui concerne l'aménagement des locaux. Déjà, tous les efforts sont déployés pour faire en sorte que les garderies rencontrent l'échéance du mois d'octobre 1985 pour se rendre conformes au règlement. Pour les aider à comprendre et appliquer les exigences sur les locaux, l'Office publiera un guide d'aménagement d'une garderie. Nul doute que ce guide deviendra un instrument pour les parents, les architectes et les constructeurs de garderie. Mais l'aménagement d'une garderie, ce n'est pas que les installations physiques ou les terrains de jeux à l'extérieur, c'est aussi la situation géographique du local. La garderie devrait être située dans un environnement sain, d'où le bruit et la pollution sont absents pour offrir un milieu de vie de qualité aux enfants.

Fondamentalement, c'est la société entière qui devrait prendre conscience de l'importance d'assurer des soins de garde de qualité qui garantissent le sain développement des enfants. Quel que soit le mode de garde utilisé par les parents, ces services répondent à des besoins réels. La garde en milieu familial, la garderie, les services de garde en milieu scolaire existent chacun en fonction de besoins spécifiques des parents. Et ces derniers ne confient pas leurs enfants à un service de garde sans raison. Tous les services prévus par la loi ne sont pas encore totalement développés, notamment les jardins d'enfants et les haltes-garderies. Au cours de la prochaine année, des études seront poursuivies afin d'avoir une connaissance exacte de ces deux modes de garde et de planifier l'intervention de l'Office en la matière. Les membres de l'Office se sont donnés comme objectif la promulgation d'ici deux ans des articles de la loi sur les jardins d'enfants et les haltes-garderies. Ainsi, l'éventail des services sera enfin complet.

Le travail des éducatrices et des éducateurs auprès des enfants représente une des données fondamentales de la qualité dans les services de garde. L'Office accordera donc une importance accrue à la formation du personnel.

Dès maintenant, l'Office prévoit l'organisation d'un programme de formation pour sensibiliser le personnel à l'intégration des enfants handicapés dans le cadre régulier des opérations d'un service de garde. Un guide d'intégration devrait donner les grandes lignes des actions à poser.

L'Office prévoit également, pour l'automne 1985, l'organisation d'un colloque provincial sur la qualité de vie dans les services de garde. Ce colloque, auquel les travailleurs, les parents et les formateurs seront invités, sera un lieu privilégié de réflexion et d'échanges. Il y sera question, entre autres, de pratiques édu-

catives, d'expériences concrètes, de conditions de travail et de financement des services de garde. Souhaitons que la tenue de ce colloque permette à la population de prendre conscience de l'importance grandissante de la garde des enfants dans des services de bonne qualité.

Liste des publications de l'Office

Documents d'information et rapports de recherche publiés par l'Office et distribués en quantité limitée

Bouchard, Lucette et Spain, Renée, *Les services de garde au Québec: une vue d'ensemble*, novembre 1983, Longueuil, Office des services de garde à l'enfance, 87 p.*

Bouchard, Lucette et Spain, Renée, *Child Day Care Services in Québec an Overall View*, 29 septembre 1982, Longueuil, Office des services de garde à l'enfance, 67 p.*

Bouchard, Suzanne, *Faire garder ses enfants chez une gardienne reconnue. Profil de la clientèle des agences de services de garde en milieu familial au Québec en 1982*, 1983, Québec, Office des services de garde à l'enfance, 74 p. (Collection Études et recherches).

Bouchard, Suzanne, *Garder chez soi les enfants des autres. Profil des gardiennes reconnues par les agences de services de garde en milieu familial au Québec en 1982*, 1982, Québec, Office des services de garde à l'enfance, 162 p. (Collection Études et recherches).

Brouillet, Chantale, *Créer un cadre de vie en garderie. Guide d'élaboration d'un programme d'activités*, 1984, Québec, Office des services de garde à l'enfance.

Desjardins, Ghislaine et Alsène, Éric, *L'histoire des garderies au Québec entre 1968 et 1980*, 1984, Québec, Office des services de garde à l'enfance, 142 p. (Collection Études et recherches).

Johnson, Michel et Turcotte, Michel, *Guide d'aménagement d'une garderie*, 1985, Québec, Office des services de garde à l'enfance, 80 p.

Office des services de garde à l'enfance, *Situation actuelle et perspectives de développement des services de garde à l'enfance au Québec 1983-1988*, 1983, Québec, 215 p.

Payette, Micheline et Vaillancourt, François, *L'utilisation des services de garde au Québec*, 1984, Québec, Office des services de garde à l'enfance, 140 p. (Collection Diffusion).

Dépliants publiés et distribués gratuitement par l'Office

(également disponibles en version anglaise)

L'aide financière aux parents

Comment choisir une garderie?

Ouvrir une garderie?

Participer à la garderie pourquoi?

Pour sa garderie quel statut juridique choisir?

Les subventions aux services de garde à l'enfance

La garde en milieu familial

L'Office des services de garde à l'enfance

Périodique bimestriel publié et distribué gratuitement par l'Office sur demande d'abonnement

Petit à Petit

Guide répertoire des services de garde en garderie et en milieu familial publié et distribué gratuitement par l'Office

Où faire garder nos enfants? 1985

D'autres publications gouvernementales sont disponibles chez les Publications du Québec et peuvent être utiles aux services de garde. Il s'agit des titres suivants:

Betsalel-Presser, Raquel et Garon, Denise, *La garderie une expérience de vie pour l'enfant. Volet 1. L'âge de la recherche et de l'identification de 1 mois à 24 mois*, 1984, Québec, Office des services de garde à l'enfance, 121 p. (Collection Ressources et petite enfance).

Betsalel-Presser, Raquel et Garon, Denise, *La garderie une expérience de vie pour l'enfant. Volet 2. L'âge de la démarche vers l'autonomie de 2 à 3 ans*, 1984, Québec, Office des services de garde à l'enfance, 126 p. (Collection Ressources et petite enfance).

* Document épuisé.

Betsalel-Presser, Raquel et Garon, Denise, *La garderie une expérience de vie pour l'enfant. Volet 3. L'âge de la conquête de l'initiative de 4 à 6 ans,* 1984, Québec, Office des services de garde à l'enfance, 122 p. (Collection Ressources et petite enfance).

Brouillet, Chantale, Mercier, Céline et Tessier, Réjean, *Des garderies malgré tout. Situation des garderies du Québec en 1981,* 1981, Québec, Office des services de garde à l'enfance, 299 p. (Collection Études et recherches).

Desjardins, Ghislaine, *Faire garder ses enfants au Québec, toute une histoire...* 1984, Québec, Office des services de garde à l'enfance, 78 p.

Office des services de garde à l'enfance, *Rapport annuel 1980-1981,* Office des services de garde à l'enfance, 1981, Québec, Éditeur officiel, 91 p.

Office des services de garde à l'enfance, *Rapport annuel 1981-1982,* Office des services de garde à l'enfance, 1982, Québec, Éditeur officiel, 59 p.

Office des services de garde à l'enfance, *Rapport annuel 1982-1983,* Office des services de garde à l'enfance, 1983, Québec, Éditeur officiel, 31 p.

Office des services de garde à l'enfance, *Rapport annuel 1983-1984,* Office des services de garde à l'enfance, 1984, Québec, Éditeur officiel, 40 p.

Proulx, Monique et Richard, Monique, *Des enfants gardés... en santé,* 1985, Québec, Office des services de garde à l'enfance, 157 p. (Collection Ressources et petite enfance).

Liste des nouvelles garderies et agences ouvertes au cours de 1984-1985

Services de garde en garderie subventionnés

Garderie Nom et adresse	Région	Nombre de places au permis
Garderie La Marinière 211, rang 2 Saint-Godefroi, Québec G0C 3C0	01	24
Garderie La Petite Cour 1200, route de l'Église Sainte-Foy, Québec G1V 4M1	03	31
Garderie de la Colline 1075, rue Berthelot Québec, Québec G1R 3E8	03	60
Garderie Les Grenouilles 5000, rue Saint-Félix Saint-Augustin, Québec G0A 3E0	03	43
Garderie éducative La Forêt enchantée 38A, rue Hôtel-de-Ville Warwick, Québec J0A 1M0	04	30
Garderie À tire d'aile inc. 103, rue Des Pins Drummondville, Québec J2C 1R1	04	60
Garderie La Petite Bande 24, Mgr-Poirier Princeville, Québec G0P 1E0	04	30
Garderie La Giboulée 531, rue Huberdeau Laval, Québec H7X 1P6	06A	60
Garderie du Passe-Temps 1725, boulevard Gouin Est Montréal, Québec H2C 3H6	06A	21
Garderie Gan Or 5460, Connaught Montréal, Québec H4V 1X7	06A	60
Garderie Yeshiva Gedola 6155, Deacon Road Montréal, Québec H3S 2P5	06A	60
La Garderie de l'Académie hébraïque 8205, rue Mackle Côte-Saint-Luc, Québec H4W 1B1	06A	52
Garderie Autour du monde inc. 4273, rue Drolet Montréal, Québec H2W 2L7	06A	60
Garderie Enfankiri 5940, rue Monk Montréal, Québec H4E 3H4	06A	53
Les Gardelunes inc. 8305, rue Saint-André Montréal, Québec H2P 1Y7	06A	58
La Garderie de la place Ville-Marie 2, place Ville-Marie Suite 12267 Montréal, Québec H3B 2C9	06A	30
Gentil Camélia 11501, Bellevois Montréal-Nord, Québec H1H 3E6	06A	53
Maison Belza 5565, Jeanne-Mance Montréal, Québec H2V 4K7	06A	60
Garderie Du Dolmen 585, Saint-Just Montréal, Québec H1L 6B1	06A	60
Garderie La Joyeuse Équipée 400, rue Laviolette Saint-Jérôme, Québec J7Y 2T6	06B	37
Garderie Coeur de pomme inc. 305, boulevard Lacombe Le Gardeur, Québec J5Z 1M9	06B	45

Garderie Nom et adresse	Région	Nombre de places au permis
Garderie Patachou 34, rue Gaétan Mercier, Québec J0L 1K0	06C	50
Garderie chrétienne Les Petits Semeurs 4965, rue Sir-Wilfrid-Laurier Saint-Hubert, Québec J3Y 3X6	06C	40
Garderie Des mille et une joies 240, rue France Saint-Luc, Québec J0J 2A0	06C	56
Les P'tites Frimousses enr. 1195, rue Ricard Acton-Vale, Québec J0H 1A0	06C	45
Garderie Alakazou de Gatineau 454, rue de Montigny Gatineau, Québec J8P 2N1	07	37
Centre de la Petite Enfance 122, rue Berri Hull, Québec J8Y 4H8	07	60

Services de garde en garderie non subventionnés

Garderie Nom et adresse	Région	Nombre de places au permis
Garderie La Petite Grenouille Inc. 354 1/2, rue Saint-Joseph Lauzon, Québec G6V 1G2	03	16
Garderie Les Souriceaux inc. 1550, rue Saint-Viateur Suite 243 Charlesbourg, Québec G2L 1M8	03	42
Garderie l'Éveil enfantin enr. 199, rue Saint-Jules Beauport, Québec G1E 4W9	03	45
Garderie de la Capitale enr. 448, 46e Rue Ouest Charlesbourg, Québec G1H 5J5	03	30
Garderie Passe-Partout enr. 5080, 4e Avenue Ouest Charlesbourg, Québec G1H 6X2	03	30
La Garderie Bleu-Blanc-Rouge 6106, rue Bellevue Rock Forest, Québec J0B 2J0	05	28
Garderie Perce-Neige inc. 2145, chemin Galoin Fleurimont, Québec J1G 3C7	05	32
Garderie À moi mes enfants inc. 7571, 17e Avenue Montréal, Québec H2A 2R7	06A	33
Institut préscolaire de Montréal-Nord 10595, boulevard Saint-Michel Montréal-Nord, Québec H1H 5H5	06A	22
Garderie Pierrefonds inc. 17075, Robert Pierrefonds, Québec H9J 1B8	06A	24
La Garderie un monde différent inc. 2111, boulevard Henri-Bourassa Montréal, Québec H2B 1S8	06A	25
Chez Galurin 4501, rue Bannantyne Verdun, Québec H4G 1EB	06A	30
Garderie au Foyer du bonheur 1829, rue Bélanger Montréal, Québec H2G 1B5	06A	23
Garderie de Salaberry enr. 5240A, rue de Salaberry Montréal, Québec H4J 1S4	06A	33
Garderie de l'École du jardin bleu 9335, rue Saint-Hubert Montréal, Québec H2N 2Y7	06A	60
Garderie La Petite Étoile inc. 6311, rue Merriam Anjou, Québec H1K 1P1	06A	37
Centre d'éducation et de garde de l'enfance Lili inc. 4641, rue Madison Montréal, Québec H4B 2X4	06A	54

Garderie Nom et adresse	Région	Nombre de places au permis
Garderie Lefebvre enr. 2548, chemin du Tour Île-Bizard, Québec H9C 1R1	06A	54
Le Petit Palais 1590, rue Jean-Talon Est Montréal, Québec H2E 1T1	06A	15
Atelier Les Petits Lutins 270, rue Papineau Repentigny, Québec J6A 7K2	06B	60
Centre de l'enfance et de la jeunesse de Morin-Eights Morin-Heights, Québec J0R 1N0	06B	27
Les Amis d'Alacazou inc. 563, rue Labelle Saint-Jérôme, Québec J7Z 5L9	06C	55
Garderie Claire 380, rue Reynolds Granby, Québec J2G 5W5	06C	14
Garderie éducative Les Jardins de l'avenir inc. 371, rue Jules Choquette Sainte-Julie, Québec J0L 2C0	06C	24

Agences de services de garde en milieu familial

Agence Nom et adresse	Région	Nombre de places au permis
L'Agence de la Tralée en famille 319, rue Sirois Rimouski, Québec G5L 6C4	01	40
Agence de garde Calou 217, rue Cloutier Vallée-Jonction, Québec G0S 3J0	03	30
Agence de garde familiale Polichinelle 1294, rue Preston Québec, Québec G1S 4L4	03	50
Agence La Veilleuse 1045, boulevard Dussault Saint-Marc-des-Carrières, Québec G0A 4B0	03	50
Agence de garde familiale Les Copains inc. 170, Côte-du-Passage Suite 306 Lévis, Québec G6V 7J5	03	50
Agence l'Enfantillage inc. 33, rue Saint-Jacques Sud Coaticook, Québec J1A 2N6	05	30
La Passerelle des mousses inc. 197, boulevard d'Avignon Case postale 84 Cowansville, Québec J2K 3H1	06C	50
L'Arc en joie 370, Champlain Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec J3B 6W5	06C	50